

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 01/12/2014

**Délibération n° D-2014-480**

Convention entre la Ville, le CCAS de Niort et l'ADAPEI 79  
organisme gestionnaire du Cap emploi des Deux-Sèvres

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

**Direction Ressources Humaines**

**Convention entre la Ville, le CCAS de Niort et  
l'ADAPEI 79 organisme gestionnaire du Cap emploi  
des Deux-Sèvres**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au titre de l'activité financée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), Cap emploi contribue à l'insertion professionnelle de personnes handicapées au sein des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la convention qu'ils signent avec l'Etat, l'AGEFIPH et le FIPHFP, en tant qu'Organismes de Placement Spécialisés, les Cap emploi sont chargés de l'accompagnement vers l'emploi durable des personnes handicapées dans le secteur privé et public.

Leur intervention se situe dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, organisé par l'Etat, dans le cadre du pilotage de la politique d'emploi des travailleurs handicapés, avec le service public de l'emploi, l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Il est proposé que la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort conventionnent avec l'ADAPEI 79, organisme gestionnaire du Cap emploi des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2015, pour une durée d'un an renouvelable.

La convention a pour objectif de favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap dans la collectivité en permettant, dès que cela est possible, d'intégrer des candidatures de personnes en situation de handicap lors des entretiens de recrutement.

La Ville et le CCAS de Niort peuvent également solliciter Cap emploi, dans le cadre de l'offre de services à l'employeur pour la mise en place d'actions de sensibilisation au handicap. Notamment dans le cadre de la semaine de l'emploi des personnes handicapées, il pourra être mis en place des immersions de personnes en situation de handicap dans différents services de la collectivité.

Ce projet de conventionnement a été présenté au Comité Technique Paritaire de la Ville et du CCAS le 5 novembre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort, le CCAS et l'organisme gestionnaire du Cap emploi des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE